



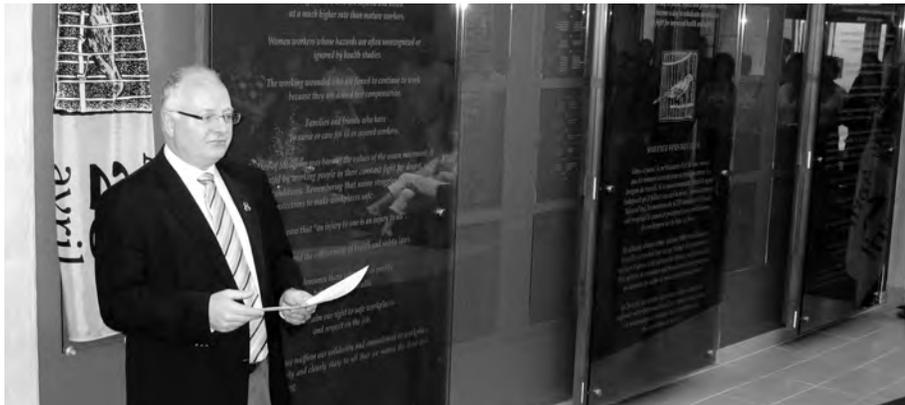
SANTÉ
&
SÉCURITÉ

MISE À JOUR

SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉTÉ 2008

DÉVOILEMENT DU MUR D'HONNEUR DU 28 AVRIL



Paul Moist dévoile le mur d'honneur au bureau national du SCFP.

Les sections locales, conseils et divisions du SCFP ont souligné le 24^e Jour de deuil international en participant aux cérémonies et aux marches organisées partout au Canada en solidarité avec les travailleurs blessés et tués au travail.

Au nouvel édifice du SCFP à Ottawa, les dirigeants nationaux Paul Moist et Claude Généreux, accompagnés de Lin Pennesi, ont dévoilé le mur d'honneur du 28 avril. Le mur, qui commémore les membres du SCFP morts au travail, est situé à l'entrée du bureau national.

« Je me sens privilégié d'être devant vous aujourd'hui pour dévoiler ce grand monument en l'honneur des consœurs et confrères du SCFP qui ont été tués au travail, a déclaré le président national Paul Moist. C'est aussi un privilège d'être avec la consœur Lin Pennesi qui, avec sa famille,

a donné généreusement pour construire le mur d'honneur. »

À côté du mur d'honneur se trouve une plaque qui souligne la vie et la contribution du père de la consœur Pennesi, Muzio Pennesi, mieux connu sous le nom de « Moose ». Le confrère Moose Pennesi est mort le 14 février 1994 d'un mésothéliome dû à une exposition professionnelle à l'amiante. Le confrère Pennesi a travaillé au conseil scolaire public de Sarnia et a été président de la section locale 986 du SCFP, avant de se joindre au personnel du SCFP comme conseiller syndical de 1971 à 1991. L'argent nécessaire à l'érection du mur d'honneur a été amassé au cours des Tournois de golf Moose Pennesi et distribué par la Fondation Muzio Pennesi.

LE CANADA ARRIVE AU 5^E RANG SUR LA LISTE DES PIRES CONTREVENANTS

Le SCFP a proposé de tenir un Jour de deuil national il y a 24 ans déjà et, loin de s'améliorer pour les travailleurs, la situation se détériore. Un nombre croissant de travailleurs sont blessés, rendus malades ou tués au travail.

Les lieux de travail canadiens se retrouvent constamment parmi les pires au chapitre des décès de travailleurs, comparativement à la plupart des autres pays industrialisés. Par exemple, sur 29 pays membres de l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE), le Canada arrive au cinquième rang pour le taux de décès au travail, précédé seulement de la Corée, du Mexique, du Portugal et de la Turquie.

Depuis 1984, 19 805 travailleurs ont perdu la vie au travail au Canada. Ce chiffre consternant et obscène ne montre même pas toute l'ampleur du désastre, car il n'inclut pas les décès au travail que les commissions d'indemnisation des accidents du travail du Canada ne reconnaissent pas.

Suite →

Les membres ci-dessous ont perdu la vie au travail en 2007 :

- Consœur Donna Carbone, 52 ans, section locale 2838 du SCFP, Edson, Alberta
- Confrère Doug Prysiazniuk, 36 ans, section locale 500 du SCFP, Winnipeg, Manitoba
- Confrère Richard « Butch » Gallant, 63 ans, section locale 1190 du SCFP, Shediac, Nouveau-Brunswick.

Chaque décès au travail peut être évité, mais certains choix permettent que ces morts

surviennent, des choix qui ne sont pas faits dans l'intérêt des travailleurs, mais plutôt dans celui des employeurs. Nous devons reprendre le pouvoir pour que de meilleurs choix soient faits à la base. Il est temps de favoriser la solidarité entre travailleurs en matière de santé et de sécurité.

Nous devons endiguer la vague croissante de maladies et de décès dus à l'amiante; l'intimidation, la violence et le harcèlement insidieux subis par les travailleurs; et les effets nocifs de la privatisation sur la santé et la sécurité.

CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ EN OCTOBRE

La 10^e Conférence nationale en santé et sécurité aura lieu du 23 au 26 octobre 2008, à St. John's, Terre-Neuve-et-Labrador, sous le thème De la survie au succès.

La rencontre nationale permettra d'examiner nos stratégies politiques de survie depuis la première conférence, en 1981. De même, nous évaluerons notre succès aujourd'hui comme militants en santé et sécurité. La conférence propose quatre ateliers :

- Privatisation et santé et sécurité
- État de santé des membres du SCFP
- Menaces actuelles – harcèlement, intimidation, violence, pandémie de grippe et amiante
- Intensification du militantisme en santé et sécurité – perspectives internationales sur la santé et la sécurité

Allez à http://www.scfp.ca/healthandsafety/CUPEs_10th_National pour en savoir plus.



FAIBLE DÉCISION DU TRIBUNAL DANS LE DÉCÈS DE MICHAEL BONVIE

En avril, la Cour provinciale de la Nouvelle-Écosse a rendu une décision plutôt faible dans la cause de la poursuite contre la Ville de New Glasgow pour le décès du confrère Michael Bonvie.

Le confrère Bonvie a été tué le 26 octobre 2006, dans l'affaissement d'une tranchée. La Cour a jugé, avec raison, que l'employeur était responsable. Toutefois, l'amende de 110 000 \$ ne tient pas compte de la gravité de la situation. Le confrère Bonvie a perdu la vie, et sa femme et ses deux filles ont perdu un mari et un père.

Betty Jean Sutherland, conseillère en santé et sécurité de la Nouvelle-Écosse, soutient qu'il est inacceptable que New Glasgow utilise l'argent des contribuables pour assurer la formation et l'éducation, que la Loi sur la santé et la sécurité exige de toute façon. Elle souligne que lorsque l'on soustrait les montants qui doivent servir aux obligations prévues par la loi, l'amende s'élève vraiment à moins de 60 000 \$.

Dans sa décision, le juge de la Nouvelle-Écosse Jamie Campbell affirme ce qui suit : « Les politiques de sécurité de la Ville étaient inadéquates. Il y a eu manque de diligence. L'absence de politiques efficaces et d'une culture qui favorise la sécurité au travail ont directement contribué à cet incident. »

VOTRE GUIDE POUR UN MILIEU DE TRAVAIL PLUS VERT

N'oubliez pas que le guide pour un milieu de travail plus vert du SCFP, *Sain, propre et vert*, est maintenant disponible.

Le livre vert aborde entre autres les changements climatiques, la réduction des déchets et les droits de l'environnement. L'action est au cœur de Sain, propre et vert car le guide précise ce que les membres du SCFP peuvent faire au travail et dans leurs collectivités pour s'attaquer aux graves problèmes d'environnement que nous vivons.

On peut commander le livre vert de 24 pages sans frais en écrivant à mfirth@scfp.ca. On peut aussi en télécharger une version PDF à http://scfp.ca/updir/GB_-_Livre_vert.pdf



UN MEMBRE DU SCFP, COINCÉ ENTRE UNE VOITURE ET UN CAMION, SUBIT DE GRAVES BLESSURES

À la fin d'avril, Michael Pacheco, membre de la section locale 500 du SCFP, a eu les jambes écrasées lorsqu'une voiture l'a frappé et plaqué contre un camion de la Ville de Winnipeg.

Le confrère Pacheco, 27 ans, déposait un panneau de signalisation dans l'arrière d'un camion de la ville lorsqu'il a été frappé par une voiture conduite par une

femme qui a par la suite été accusée de conduite avec capacités affaiblies ayant causé des blessures. Michael Pacheco est un travailleur saisonnier et il n'était au travail que depuis deux jours lorsqu'il a eu son accident.

Au début, on craignait que le confrère Pacheco ne perde une jambe, mais l'amputation a pu être évitée. Les médecins qui ont soigné le membre de la section locale 500 du SCFP n'ont pas confirmé s'il pourra ou non marcher de nouveau.

Dans la plupart des provinces canadiennes, lorsque des travailleurs se font frapper et sont blessés ou tués par un véhicule à moteur, ce n'est pas nécessairement considéré comme un accident de la route. Beaucoup de commissions

des accidents du travail qualifient ce genre d'incident de coup subi par un outil ou un objet.

En 2007, la consœur Donna Carbone, de la section locale 2838 du SCFP a été frappée et tuée par un camion de transport le 18 juillet, à Edson, en Alberta. M^{me} Carbone, qui était âgée de 52 ans, était membre de l'équipe des parcs de la ville et tondait la pelouse près de l'auto-route 16 lorsque le camion l'a frappée. Le décès de la consœur Carbone n'a pas été considéré comme un accident de la route parce qu'elle n'était ni chauffeuse, ni passagère dans un véhicule. Selon la Commission des accidents de travail de l'Alberta, la consœur Carbone a été frappée par un objet ou un outil.

LANCEMENT DU GUIDE CANCERSMART AU BUREAU NATIONAL

La Labour Environmental Alliance Society (LEAS) a lancé son *CancerSmart Guide 3.0* au bureau national du SCFP, le 19 avril.

« Le guide porte sur l'édification de collectivités plus saines », a affirmé Sean Griffith, chercheur à la LEAS, lors de l'activité tenue à Ottawa.

Les sections locales du SCFP de tout le Canada se servent du guide comme outil d'enseignement. L'ouvrage présente des renseignements fiables qui permettent aux membres de s'attaquer aux problèmes de sécurité chimique, tant au travail qu'à la maison.

« La LEAS a déjà collaboré avec le SCFP à des projets de substitution de produits sans danger, surtout avec les concierges du secteur scolaire », a précisé M. Griffin, qui a souligné l'ampleur du soutien accordé par le mouvement syndical à la publication du guide, mais aussi la participation du public aux enjeux de sécurité chimique.

« Lorsque le gouvernement fédéral a décidé de réglementer le bisphénol A, c'était vraiment parce que le public l'exigeait, a soutenu Sean Griffin, qui parlait du tollé soulevé par l'utilisation de ce produit chimique dans les plastiques et de ses effets néfastes pour les enfants. Les consommateurs étaient très en avance sur le gouvernement parce qu'ils possédaient une information précieuse. »

Diminuez les risques de cancer – Le Guide du consommateur averti a d'abord été publié sous la forme d'une brochure de 24 pages en 2004, avec une première impression à 2000 exemplaires.

Depuis, la LEAS a fait imprimer plus de 35 000 exemplaires du guide. La dernière version comprend 52 pages et offre des recherches solides sur les substances cancérogènes, les agents toxiques



pour la reproduction et les perturbateurs endocriniens que l'on retrouve dans les produits de nettoyage, les produits d'hygiène et de beauté, les pesticides et les produits d'entretien ménager.

Allez à <http://leas.ca/Diminuez-les-risques-de-cancer--Guide-du-consommateur-averti.htm> pour en savoir plus sur le guide.

Jf-sept 491

UNE ÉTUDE SUR L'INTIMIDATION DIT AUX MEMBRES DU SCFP CE QU'ILS SAVAIENT DÉJÀ

Deux chercheurs canadiens viennent de conclure que l'intimidation au travail entraîne de graves effets et peut diminuer considérablement la satisfaction au travail de nombreux travailleurs. Souvent, l'intimidation est si dure que les travailleurs quittent leur emploi.

Sandy Hershcovis, de l'Université du Manitoba, et Julian Barling, de l'Université Queen's, ont examiné les effets de l'intimidation au travail en étudiant 130 sondages. Ils ont constaté que l'intimidation au travail a des effets encore plus graves pour les travailleurs que le harcèlement sexuel. Les chercheurs ont déterminé que cette situation était due en partie au fait qu'il existe des structures légales et des politiques au travail pour contrer le harcèlement sexuel, mais qu'il y en a très peu pour l'intimidation.

Toute cette recherche n'apprend rien à la plupart des membres du SCFP. Des ateliers et des sondages locaux ont systématiquement montré que l'intimidation au travail est très répandue et qu'il faut y voir.

Seuls le Québec, la Saskatchewan et le gouvernement fédéral ont des lois qui mentionnent l'intimidation au travail :

- Québec – <http://www.cnt.gouv.qc.ca/en-cas-de/harcelement-psychologique/index.html>
- Saskatchewan – voir l'article 37 à <http://www.qp.gov.sk.ca/documents/English/Regulations/Regulations/O1-1R1.pdf>. – anglais seulement
- Gouvernement fédéral – <http://gazetteducanada.gc.ca/partII/2008/20080528/html/sor148-f.html>

Le bulletin Mise à jour est publié quatre fois par année par le Service national de santé et de sécurité du SCFP. Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez communiquer avec le:

Service de santé et de sécurité
1375, boul. St. Laurent, Ottawa, ON K1G 0Z7
Téléphone : (613) 237-1590, Télécopieur : (613) 237-5508
Courriel : sante_securite@scfp.ca